



INSTRUCTIONS SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Tout membre en règle de la SCTR, peut exercer son droit de vote par procuration en désignant comme mandataire un membre agréé, distingué à vie ou agréé à la retraite en règle. Le mandataire désigné par la procuration doit être présent à l'assemblée.

Désignation d'un mandataire : Je, _____, membre agréé, distingué à vie ou agréé à la retraite en règle de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) domicilié dans la province de _____, désigne par les présentes _____, numéro d'inscription _____, comme mon mandataire afin qu'il (elle) vote en mon nom conformément aux directives ci-dessous lors de l'Assemblée générale annuelle de la SCTR qui se déroulera le 8 juin, 2022.

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

No. d'inscription SCTR

Signé en ce _____ è jour de _____, 2022.

Assignation de votre vote par procuration : Si vous souhaitez assigner votre droit de vote par procuration à l'un des membres du conseil d'administration de la SCTR, vous trouverez ci-dessous leurs noms et numéros d'inscription à la SCTR :

Nicole Coutu (ON), no. d'enregistrement : 21722

Kuljit Minhas (C.-B.), no. d'enregistrement : 7464

Frank Fiorenza (Ont.), no. d'enregistrement : 6688

Daryl Penner (BC), no. d'enregistrement : 6458

Karine Grondin (Qué.), no. d'enregistrement : 21448

Paul Williams (Ont.), no. d'enregistrement : 2131

Micah Kooperberg (N.-É.), no. d'enregistrement : 21680

Jason Zurba (C.-B.), no. d'enregistrement : 6327

** Veuillez prendre note que le nom de la présidente de la SCTR ne figure pas sur la liste ci-dessus. Chitra Gnanasabesan, Présidente de la SCTR, présidera l'Assemblée générale annuelle et, en cas d'égalité des voix, elle aura voix prépondérante.*

Les points à l'ordre du jour nécessitant un vote comprendront : (veuillez inscrire un X pour voter)

1. **Motion d'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2022.**

Pour _____ Contre _____ À la discrétion du mandataire _____

2. **Motion d'adoption des minutes de l'Assemblée générale annuelle de 2021.**

Pour _____ Contre _____ À la discrétion du mandataire _____

3. **Motion d'adoption des états financiers vérifiés pour la période se terminant le 31 décembre, 2021.**

Pour _____ Contre _____ À la discrétion du mandataire _____

4. **Motion visant à nommer le cabinet de comptables agréés Oueseley, Hanvey, Clipsham, Deep d'Ottawa, en Ontario, à titre de vérificateurs de l'exercice financier 2022.**

Pour _____ Contre _____ À la discrétion du mandataire _____

5. **Motion de ratification des membres élus au conseil d'administration pour l'exercice 2022-2023.**

Pour _____ Contre _____ À la discrétion du mandataire _____

**Les Formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard lundi, le 6 juin, 2022.
Veuillez transmettre le formulaire par télécopieur au 613-521-4314, par courriel au csrt@csrt.com.**